

RECENSEMENT DE LA POPULATION CHACUN DE NOUS COMPTE

Toute la population
breilloise sera recensée



Un agent recenseur
se rendra
à votre domicile à partir
du 19 janvier 2012.
Vous pourrez le reconnaître
grâce à sa carte officielle
tricolore comportant
sa photographie
et la signature du maire.



DU JEUDI 19 JANVIER AU SAMEDI 18 FÉVRIER

www.le-recensement-et-moi.fr

À partir du jeudi 19 janvier, l'Insee organise le recensement de la population en partenariat étroit avec les communes. L'objectif : mesurer la population vivant en France et mieux s'adapter à ses besoins.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

- Il permet de connaître la population résidant en France.
- Ses résultats éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.).
- Ils aident également les professionnels à évaluer le parc de logements et à connaître les disponibilités de main-d'oeuvre, les associations à répondre aux besoins de la population.

MES RÉPONSES SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

- Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires.
- Toutes les statistiques produites sont anonymes.
- Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, et notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.
- Les réponses recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

LE RECENSEMENT ET MOI :

1 Un agent recenseur vient chez moi et dépose les questionnaires de recensement.

2 Je lis et remplis les documents qui m'ont été remis.

3 L'agent recenseur revient les récupérer. Il m'aide à les remplir si je le souhaite.

Votre participation
est essentielle
et obligatoire

RECENSEMENT

DE LA POPULATION



2012
2013
2014
2015

Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à contacter
la mairie : 01 64 26 66 66